

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**19 septembre 2019**

**Procès-verbal** de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 19 septembre 2019 à Ville-Marie.

**Présences :** Madame Monic FERRON  
Monsieur Daniel LAMPRON  
Monsieur Daniel MARCOTTE  
Monsieur David MCLAREN  
Monsieur Claude N. MORIN  
Madame Madeleine PAQUIN  
Madame Julie-Mélissa PICARD  
Madame Katia QUINCHON  
Madame Caroline ROY  
Monsieur Richard VALLÉE

**Absences :** Madame Alexandra BARRETTE-NEVEU  
Madame Sylvette GILBERT  
Monsieur Jean-Yves POITRAS  
Madame Catherine SIROIS  
Monsieur Stéphane TERRAULT

Monsieur Claude N. Morin préside l'assemblée et madame Sylvianne Leclerc agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée**

Le quorum est constaté. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 15 h 35.

Le président rappelle la procédure pour la période de questions.

**CA-2019-13-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par David McLaren, l'ordre du jour est adopté après ajout de trois sujets :

Ouverture de la séance

- CA-2019-13-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2019-13-02 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 juin 2019
- CA-2019-13-03 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 25 juin 2019
- CA-2019-13-04 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 10 juillet 2019
- CA-2019-13-05 Information du président
  - 5.1 Activités du président
  - 5.2 Remerciements aux équipes
  - 5.3 Nomination des officiers du conseil d'administration
  - 5.4 Renouvellement et nomination des membres des comités du conseil d'administration
  - 5.5 Rapport annuel 2018-2019 – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

	5.6	Rapport annuel 2018-2019 – Comité des usagers du centre intégré (CUCI)
CA-2019-13-06		Information de la présidente-directrice générale
	6.1	Activités de la présidente-directrice générale
	6.2	Visites ministérielles
	6.3	Adoption de la modification à l’organigramme de la direction supérieure
	6.4	Nomination de la directrice des ressources humaines et des affaires juridiques
CA-2019-13-07		Présentation de Mme Claudette Carignan – Semaine des usagers
CA-2019-13-08		Présentation du projet AMPRO
CA-2019-13-09		Suivi des comités du conseil d’administration
	9.1	Comité de vérification
	9.2	Comité de vigilance et de la qualité
	9.3	Comité de gouvernance et d’éthique
	9.4	Comité de révision
	9.5	Comité des immobilisations
	9.6	Comité des ressources humaines
CA-2019-13-10		Ordre du jour de consentement
	10.1	Cartes de crédit de l’établissement
	10.2	Régime d’emprunts à long terme
	10.3	Signataires pour les affaires bancaires
	10.4	Modification du Règlement du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
	10.5	Composition du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
	10.6	Rapport annuel 2018-2019 sur l’application de la politique concernant les soins de fin de vie
	10.7	Démissions de médecins
	10.8	Numérisation de dossiers d’usagers
	10.9	Signataires autorisés à la Régie de l’assurance maladie du Québec et Plan de délégation
	10.10	Attestation du dépôt des déclarations relatives à un conflit d’intérêts potentiel
	10.11	Servitude temporaire de stationnement et de passage avec la COOP santé Témiscavie vs l’Hôpital de Ville-Marie – Avenant 1
	10.12	Autorisation d’une candidature au conseil d’administration du CÉGEP de l’Abitibi-Témiscamingue
PÉRIODE DE QUESTIONS		
CA-2019-13-11		Rapport trimestriel – Application du Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental
CA-2019-13-12		Tableau de bord du conseil d’administration
CA-2019-13-13		Entente de gestion et d’imputabilité 2019-2020
CA-2019-13-14		État de situation des ressources humaines
CA-2019-13-15		Rapport trimestriel sur les plaintes de harcèlement psychologique
CA-2019-13-16		Suivi des projets d’infrastructure
CA-2019-13-17		État de situation du régime d’examen des plaintes
CA-2019-13-18		Comité régional d’accès langue anglaise
CA-2019-13-19		Affaires diverses
Lieu et date de la prochaine assemblée		

Levée de la séance

Huis clos

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2019-13-02 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2019**

**RÉSOLUTION**

**CA-2019-72**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 juin 2019**

---

Sur PROPOSITION de Richard Vallée, appuyée par Madeleine Paquin

IL EST RÉSOLU

**D'approuver** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 13 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2019-13-03 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2019**

**RÉSOLUTION**

**CA-2019-73**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 25 juin 2019**

---

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par David Mc Laren

IL EST RÉSOLU

**D'approuver** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 25 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2019-13-04 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2019**

**RÉSOLUTION**

**CA-2019-74**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 10 juillet 2019**

---

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Monic Ferron

IL EST RÉSOLU

**D'approuver** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 10 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## CA-2019-13-05 INFORMATION DU PRÉSIDENT

### 5.1 Activités du président

Dépôt des activités du président pour la période du 8 juin au 6 septembre 2019.

### 5.2 Remerciements aux équipes

Le conseil d'administration adresse ses remerciements à tout le personnel pour leur engagement pendant la période estivale. Période faisant l'objet d'une importante diminution de la disponibilité du personnel, occasionnée par la période de vacances.

Il adresse aussi ses remerciements à Mme Dominique Brisson, commissaire adjointe aux plaintes et à la qualité des services qui a assuré l'intérim du poste de commissaire aux plaintes et à la qualité des services pour une période d'un peu plus d'un an.

### 5.3 Nomination des officiers du conseil d'administration

#### RÉSOLUTION

#### CA-2019-75 Nomination des officiers du conseil d'administration

---

**Attendu** la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. O-7.2) qui prévoit que les membres d'un conseil d'administration doivent élire tous les deux ans un vice-président parmi les membres indépendants;

**Attendu** le Règlement de régie interne du conseil d'administration;

**Attendu que** les modalités prévues à la procédure d'élection ont été respectées;

**Attendu** que les membres indépendants sont :

- M. Claude N. Morin
- Mme Madeleine Paquin
- M. Daniel Marcotte
- Mme Catherine Sirois
- M. Richard Vallée
- M. Daniel Lampron
- M. David McLaren
- M. Jean-Yves Poitras

**Attendu que** la présidente-directrice générale est nommée d'office secrétaire du conseil.

Sur PROPOSITION de Daniel Lampron, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

**De nommer** les personnes suivantes à la vice-présidence et au secrétariat du conseil d'administration pour une durée de deux ans :

- vice-présidence : M. Daniel Marcotte
- secrétariat : Mme Caroline Roy

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 5.4 Renouvellement et nomination des membres des comités du conseil d'administration

##### RÉSOLUTION

#### CA-2019-76 Renouvellement et nomination des membres des comités du conseil d'administration

**Attendu** le règlement de régie interne du conseil d'administration;

**Attendu** les règlements de régie interne des différents comités du conseil d'administration.

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin, appuyée par Monic Ferron

IL EST RÉSOLU

**De nommer** les personnes :

PORTRAIT DES COMITÉS			
Comité	Membre	Mandat	Composition
Comité de gouvernance et d'éthique	Daniel Marcotte Claude N. Morin Jean-Yves Poitras Julie-Mélissa Picard Alexandra Barrette-Neveu Caroline Roy	1 an renouvelable	- Minimum de 5 membres, dont une majorité de membres indépendants - PDG
Comité de révision	Daniel Lampron (1 an) Dre Stéphanie Jacques Dre Marie-Pierre Nolet Dre Hélène Hottlet Dre Julie Desroches	3 ans renouvelable	- 3 membres nommés par le CA, dont le président nommé parmi les membres du CA qui ne sont pas à l'emploi de l'établissement ou n'y exercent pas leur profession - Les 2 membres du CMDP sont désignés par le CMDP
Comité de vérification	Claude N. Morin Daniel Marcotte Madeleine Paquin Daniel Lampron David McLaren  Caroline Roy, personne ressource Marie-Lyne Blier, personne ressource	1 an renouvelable	- Minimum de 5 membres, dont une majorité de membres indépendants, et doit être présidé par un membre indépendant - Au moins un des membres doit avoir une compétence en matière comptable ou financière - Les membres ne doivent pas être à l'emploi de l'établissement ou y exercer leur profession
Comité de vigilance et de la qualité	Caroline Roy Julie Lahaie Monic Ferron Richard Vallée Catherine Sirois	1 an renouvelable	- 3 personnes choisies par et parmi les administrateurs qui ne travaillent pas pour l'établissement ou n'exercent pas leur profession dans l'un des

<b>PORTRAIT DES COMITÉS</b>			
<b>Comité</b>	<b>Membre</b>	<b>Mandat</b>	<b>Composition</b>
			centres exploités par l'établissement, dont l'une d'elles a été désignée par le comité des usagers - PDG - Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
Comité des ressources humaines	Claude N. Morin Caroline Roy Katia Quinchon Sylvette Gilbert  Sylvie Latulippe, personne ressource	1 an, renouvelable	- 3 administrateurs qui ne travaillent pas pour l'établissement ou n'exercent pas leur profession dans une des installations - PDG - Président du CA
Comité des immobilisations	Madeleine Paquin Jean-Yves Poitras Caroline Roy Stéphane Lachapelle	1 an, renouvelable	- Minimum de 2 membres, dont un membre indépendant - PDG ou son représentant - Directeur des services techniques, logistique et des ressources informationnelles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.5 Rapport annuel 2018-2019 – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)**

Dépôt du Rapport annuel 2018-2019 du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

### **5.6 Rapport annuel 2018-2019 – Comité des usagers du Centre intégré (CUCI)**

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du Rapport annuel 2018-2019 du comité des usagers et accueille les recommandations. Celui-ci a été transmis antérieurement au comité de vigilance et de la qualité pour analyse.

**CA-2019-13-06**

## **INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE**

### **6.1 Activités de la présidente-directrice générale**

Dépôt des activités de la présidente-directrice générale intérimaire pour la période du 8 juin au 6 septembre 2019.

### **6.2 Visites ministérielles**

Mme Roy souligne les trois annonces ministérielles qui ont été faites durant les visites estivales des ministres. Mme Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, a annoncé une hausse historique du financement accordé aux organismes communautaires de la région pour un montant de plus de 1.3 M\$. Ensuite, elle a annoncé la construction d'un nouvel édifice afin d'accueillir le Groupe de médecine de famille universitaire (GMF-U) de la Vallée-de-l'Or.

M. Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, a annoncé une aide financière de plus de 900 000 \$ dans le cadre du programme Agir tôt afin d'améliorer

le dépistage préventif de retard de développement, une déficience physique ou intellectuelle ou encore un trouble du spectre de l'autisme chez les enfants de l'Abitibi-Témiscamingue.

Mme Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, a annoncé que le gouvernement donnait le feu vert à une nouvelle construction pour le Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de Macamic. Le projet consiste en un nouveau bâtiment pouvant accueillir 80 résidents en chambres individuelles.

### **6.3 Adoption de la modification à l'organigramme de la direction supérieure**

#### **RÉSOLUTION**

#### **CA-2019-77 Adoption de la modification à l'organigramme de la direction supérieure**

---

**Attendu** la modification apportée à la structure d'encadrement supérieur, soit :

- le déplacement du rattachement hiérarchique du Service des communications internes à la Direction générale;

**Attendu que** l'organigramme respecte la cible du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de 31 postes d'encadrement supérieur;

**Attendu** l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Richard Vallée

IL EST RÉSOLU

**D'adopter** la modification à l'organigramme de la direction supérieure, tel qu'autorisé par le MSSS, et dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.4 Nomination de la directrice des ressources humaines et des affaires juridiques**

#### **RÉSOLUTION**

#### **CA-2019-78 Nomination de la directrice des ressources humaines et des affaires juridiques**

---

**Attendu** le départ de la directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;

**Attendu que** l'intérim actuel vient à échéance;

**Attendu** l'affichage de poste terminé depuis le 5 septembre dernier;

**Attendu** les entrevues de sélection du 13 septembre dernier;

**Attendu** la modification au plan d'organisation transférant le Service des communications à la Direction générale, autorisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux et le conseil d'administration de l'établissement;

**Attendu** l'article 173 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) qui stipule que le conseil d'administration doit nommer les hors-cadres et les cadres supérieurs.

Sur PROPOSITION de Madeleine Paquin, appuyée par Daniel Lampron

IL EST RÉSOLU

**De nommer** Mme Sylvie Latulippe à titre de directrice des ressources humaines et des affaires juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CA-2019-13-07 PRÉSENTATION DE MME CLAUDETTE CARIGNAN – SEMAINE DES USAGERS**

Mme Carignan présente le calendrier des activités de la Semaine des usagers qui aura lieu du 19 au 27 septembre prochain. Des activités sont prévues sur la scène régionale mais aussi par territoire de MRC. Les membres prennent aussi connaissance de capsules audio promotionnelles qui seront présentées à la radio. Celles-ci décrivent les différents droits des usagers.

#### **CA-2019-13-08 PRÉSENTATION DU PROJET AMPRO**

Mme Évelyne Grenier-Ouimette fait la présentation du projet de l'équipe de l'unité mère-enfant de l'Hôpital de Ville-Marie, qui a remporté le prix de la sécurité des patientes – AMPRO. Elle explique aussi ce qu'est le prix AMPRO et qu'il n'y en a que trois décernés pour toute l'Amérique du Nord.

#### **CA-2019-13-09 SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

##### **9.1 Comité de vérification**

Mme Paquin présente les résultats à la période 5. Le déficit de l'établissement se chiffre actuellement à 13 901 616 \$ et il est anticipé un déficit annuel autour de 30 M\$. Il est constaté une baisse de l'assurance-salaire de 12% par rapport à l'année 2018-2019 et une hausse de la main-d'œuvre indépendante. Malgré tous les efforts, les enjeux territoriaux occasionnent toujours des dépenses supplémentaires.

##### **9.2 Comité de vigilance et de la qualité**

M. Vallée informe des sujets suivants qui ont été traités à la dernière rencontre du 10 septembre 2019 :

- Rapport de la Commissaire aux plaintes à la qualité des services;
- Suivi de l'état de situation des médecins examinateurs;
- Suivi sur la situation de La Sarre quant à l'obstétrique;
- Suivi sur la situation de pénurie de main-d'œuvre en période estivale;
- Bilan de l'année 2018-2019 – Mesures de contention et d'isolement (jeunesse);
- Suivi de l'avancement des travaux – dossier de l'apnée du sommeil;
- Tableau intégré des plans d'amélioration, rapports d'investigation du Coroner, rapports du Protecteur du citoyen et rapports des visites ministérielles en CHSLD (Val-d'Or, Senneterre et Malartic);
- Suivi de la rencontre avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ);
- Conclusion de l'inspection du type II (médecine nucléaire);
- Différentes situations particulières;
- Rapport annuel d'activités 2018-2019 – CUCI et présentation des recommandations.

Une lettre de félicitations du CA sera transmise à l'équipe de médecine nucléaire à Val-d'Or car grâce à leur travail, aucune recommandation n'a été émise suite à la visite d'inspection.

### 9.3 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Marcotte informe des sujets suivants qui ont été traités à la dernière rencontre du 13 septembre dernier :

- Révision du Règlement de régie interne du conseil d'administration;
- Révision du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration;
- Fonctionnement et composition des comités consultatifs;
- Création du comité langue anglaise.

Le comité a aussi décidé à la suite des commentaires de l'évaluation des séances, de devancer les séances publiques du conseil d'administration à 14 h.

### 9.4 Comité de révision

Il informe les membres que le nombre de plaintes est passé de 2 à 6 depuis le début de l'été en lien avec l'accélération du traitement des plaintes par les médecins examinateurs. M. Lampron explique le rôle du comité de révision.

### 9.5 Comité des immobilisations

Mme Paquin fait l'énumération des projets en cours de réalisation. Une nouvelle formule a été adoptée en la nomination de chargés de projets qui permettent un meilleur suivi et la concrétisation des projets.

### 9.6 Comité des ressources humaines

Mme Quinchon informe les membres des sujets traités lors de la rencontre du 3 septembre dernier. Cinq priorités ont été établies tenant compte des recommandations du rapport de M. Sylvain Gagnon dont :

1. La planification stratégique des ressources humaines, déploiement de l'outil PMO et tableau de bord RH;
2. Une vision globale en santé et mieux-être au travail;
3. Une démarche de l'expérience employé: ambassadeur CISSSAT/employeur de choix;
4. La gestion de proximité : RH et service;
5. Le cheminement du gestionnaire au sein du CISSSAT et pratiques de gestion.

## CA-2019-10-10 ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Mme Leclerc explique à l'assemblée ce qu'est un ordre du jour de consentement.

### 10.1 Cartes de crédit de l'établissement

#### RÉSOLUTION

#### CA-2019-79 Cartes de crédit de l'établissement

---

**Attendu qu'**à la suite du départ du président-directeur général, la carte de crédit utilisée au nom de monsieur Yves Desjardins doit être remplacée;

**Attendu que** l'institution émettrice des cartes de crédit ne libelle pas de carte de crédit au nom des organismes;

**Attendu** la nomination de madame Caroline Roy en remplacement de monsieur Yves Desjardins;

**Attendu** la nécessité d'une carte pour le paiement des timbres judiciaires et huissiers.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

**De demander** une nouvelle carte de crédit au nom de madame Caroline Roy, une au nom de Marie-Andrée Dubois et de faire annuler celle au nom de monsieur Yves Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 10.2 Régime d'emprunts à long terme

### RÉSOLUTION

#### CA-2019-80 Régime d'emprunts à long terme

---

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 81 172 016,484 \$;

**Attendu que**, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

**Attendu qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;**

**Attendu que** le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 15 juillet 2019.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 81 172 016.48 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux

organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
  - i) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
  - ii) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
  - iii) le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
  - iv) le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
- d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du

Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :  
La présidente-directrice générale;  
La présidente-directrice générale adjointe;  
La directrice des ressources financières et approvisionnements ou la directrice de santé publique;  
de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 10.3 Signataires pour les affaires bancaires

#### RÉSOLUTION

#### CA-2019-81                      Signataires pour les affaires bancaires

---

**Attendu que** le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue doit mettre à jour les personnes autorisées pour les affaires bancaires auprès des institutions financières suivantes : Caisse Desjardins, Banque Nationale et Banque Canadienne Impériale de Commerce, ces représentants exerceront les pouvoirs suivants au nom du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir le paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Demander l'ouverture de tout compte utile pour la bonne marche des opérations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Signer tout document ou convention utile pour l'ouverture et la gestion du ou des comptes et pour la bonne marche des opérations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Signer tout document ou convention pour l'émission et la gestion de cartes de crédit pour la bonne marche des opérations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Signer tout document ou convention pour la gestion de terminaux de paiement pour la bonne marche des opérations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue.

**Attendu que** les instituts bancaires exigent une résolution du conseil d'administration de l'établissement pour reconnaître un signataire;

**Attendu que** le nom de monsieur Yves Desjardins doit être retiré de la liste des personnes autorisées pour les comptes bancaires du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue;

**Attendu que** le nom de Madame Caroline Roy doit être ajouté, à titre de présidente-directrice générale, pour les comptes bancaires;

**Attendu que** madame Marie-Lyne Blier, directrice des ressources financières et approvisionnement, et madame Nancy Morin, directrice adjointe aux ressources financières et approvisionnement, doivent demeurer signataires autorisés pour les affaires bancaires pour les comptes bancaires.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

**De retirer** le nom de monsieur Yves Desjardins de la liste des personnes autorisées à signer toutes les transactions du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et **d'autoriser** mesdames Caroline Roy, Marie-Lyne Blier et Nancy Morin à signer, au nom du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, toutes les transactions auprès des institutions financières pour les comptes bancaires suivants :

<b>Caisses Desjardins</b>	
Épargne avec opération	30045
Épargne avec opération	40153
Épargne avec opération	40160
Épargne avec opération	40180
Épargne avec opération	41135
Épargne avec opération	41140
Épargne avec opération	41145
Épargne avec opération	41410
Épargne avec opération	41415
Épargne avec opération	41420
Épargne avec opération	41905
Épargne avec opération	80065
Épargne avec opération	80068
Épargne avec opération	800177
Épargne avec opération	102400
Épargne avec opération	102401
Épargne avec opération	446851
Avantage entreprise	446851
Épargne avec opération	446852
Épargne avec opération	446853
Épargne avec opération	25190
Épargne avec opération	25192
Épargne avec opération	27975
Avantage entreprise	27975
Épargne avec opération	28025

<b>Banque Nationale</b>	
Compte commerciale	672329

<b>Banque canadienne impériale de commerce</b>	
Opération entreprise	20-04313
Opération entreprise	24-02211
Opération entreprise	24-02416

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **10.4 Modification du Règlement du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens**

##### **RÉSOLUTION**

##### **CA-2019-82                    Modification du Règlement du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens**

---

**Attendu** la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) qui prévoit à l'article 216 qu'un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins;

**Attendu que** l'ensemble des membres de l'exécutif du CMDP du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue a été consulté dans ce processus d'harmonisation;

**Attendu que** le règlement respecte dans son entièreté les modalités émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à cet égard;

**Attendu que** ce règlement doit être révisé tous les trois ans;

**Attendu** la recommandation d'adoption des membres du CMDP du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue lors de son assemblée générale annuelle tenue 21 mai 2019 et portant le numéro AG2019-04;

**Attendu que** le Chapitre XV : La gestion des congés du règlement doit être approuvée par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

**D'adopter** la modification du Chapitre XV : La gestion des congés, du Règlement de régie interne du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **10.5 Composition du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens**

##### **RÉSOLUTION**

##### **CA-2019-83                    Composition du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens**

---

**Attendu** la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) qui prévoit à l'article 216 qu'un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins;

**Attendu** le Règlement de régie interne du CMDP du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue adopté par le conseil d'administration le 6 octobre 2016 (CA-2016-82);

**Attendu que** l'ensemble des modalités prévues à la procédure d'élection des membres du comité exécutif du CMDP a été respecté dans son entièreté;

**Attendu que** tous les postes disponibles au sein du comité exécutif du CMDP ont été pourvus sans concurrent;

**Attendu que** l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue recommande les nominations des médecins;

**Attendu que** les membres du comité exécutif du CMDP sont nommés pour une période de deux ou quatre ans en alternance et que le processus de renouvellement des membres sera en conformité avec le Règlement de régie interne du CMDP;

**Attendu que** les nominations doivent être approuvées par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

**D'approuver** les nominations des membres du comité exécutif du CMDP suivants :

- Président : Dr Pierre-Olivier Roy;
- Vice-présidents : Dr Alain Moukheiber premier vice-président (comité), Dr Guillaume Chevalier-Soudeyns second vice-président (département);
- Trésorière : Madame Suzie Alain, pharmacienne;
- Secrétaire : Dre Kimi Valet;
- Conseillers : Dre Nathalie East, Dre Catherine St-Jean, Dr Houssine Souissi, Dr Jean-Simon Roch-Matte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10.6 Rapport annuel 2018-2019 sur l'application de la Politique concernant les soins de fin de vie**

### **RÉSOLUTION**

**CA-2019-84**                      **Rapport annuel 2018-2019 sur l'application de la Politique concernant les soins de fin de vie**

---

**Attendu** l'article 8 de la Loi concernant les soins de fin de vie (RLRQ, c. S-32.0001);

**Attendu** la Politique relative aux soins de fin de vie du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue (CA-2015-19).

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

**D'approuver** le rapport sur l'application de la Politique concernant les soins de fin de vie dont copie demeure en annexe, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 et **de le transmettre** à la Commission sur les soins de fin de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10.7 Acceptation de démissions de médecins**

### **RÉSOLUTION**

**CA-2019-85**                      **Acceptation de démissions de médecins**

---

**Attendu** la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule qu'un médecin peut cesser d'exercer sa profession dans un établissement par choix ou à la suite du non-renouvellement de sa nomination;

**Attendu** le processus d’harmonisation régionale associé aux renouvellements des titres et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue apportant certaines modifications au processus;

**Attendu** la récente Loi modifiant l’organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l’abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2), qui a provoqué une réflexion personnelle du médecin relié à son offre de service;

**Attendu** l’article 255 de la LSSSS qui stipule que le conseil d’administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d’exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d’un préavis de moins de 60 jours s’il juge que son départ n’a pas pour effet d’affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par le centre.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

**D’accepter** les démissions des personnes suivantes :

<b>Médecins</b>			
<b>RLS</b>	<b>Spécialité</b>	<b>Nom – prénom (numéro pratique)</b>	<b>Date d’effet de la démission - retraite</b>
<b>VD</b>	Médecine de famille	Turgeon- David (1-13303)	1 <sup>er</sup> septembre 2019
<b>VD</b>	Ophthalmologie	Daniel- Shannon (1-12573)	19 septembre 2019
<b>RN</b>	Médecine de famille	Bonin- Frédéric (1-99425)	1 <sup>er</sup> octobre 2019
<b>VM</b>	Médecine de famille	Rivet-Réal (1-75562)	31 octobre 2019 – retraite
<b>RN</b>	Radiologie diagnostique	Tabah, Nicolas (1-08478)	1 <sup>er</sup> novembre 2019

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

## **10.8 Numérisation de dossiers d’usagers**

### **RÉSOLUTION**

#### **CA-2019-86 Numérisation de dossiers d’usagers**

---

**Attendu que** le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l’Abitibi-Témiscamingue affirme que le projet de numérisation des documents inactifs a été réalisé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l’équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l’information (LCCJTI, Chapitre C-1.1);

**Attendu que** le CISSS de l’Abitibi-Témiscamingue affirme que le projet de numérisation des documents inactifs a été réalisé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

**Attendu que** le CISSS de l’Abitibi-Témiscamingue affirme avoir effectué une analyse de ses documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d’origine, et ce, pour des utilisations futures;

**Attendu que** le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue affirme disposer des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

**Attendu que** le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue affirme favoriser l'accessibilité à ses archives, quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

**D'autoriser** le représentant du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à demander à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs sources pour et au nom du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **10.9 Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et Plan de délégation**

#### **RÉSOLUTION**

#### **CA-2019-87                      Signataires autorisés à la Régie de l'assurance maladie du Québec et Plan de délégation**

---

**Attendu** la nécessité d'acheminer tout au long de l'année et dans les délais requis par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) les demandes de paiement des médecins, optométristes et dentistes;

**Attendu que** le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue doit adopter la mise à jour du Plan de délégation de signature des demandes de paiement de son organisation;

**Attendu que** le conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue doit nommer des signataires pour attester l'exactitude des demandes de paiement des médecins, optométristes et dentistes exerçant dans son organisation;

**Attendu que** la RAMQ doit être avisée de toutes modifications en lien avec les signataires autorisés par le conseil d'administration;

**Attendu que** le Plan de délégation de signature des demandes de paiement doit être révisé tous les trois ans.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

**De nommer** la personne suivante comme signataire autorisée à la RAMQ et **de l'ajouter** à la liste déjà existante pour le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue :

- Madame Caroline Roy, présidence-directrice générale du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue.

**De retirer** Monsieur Yves Desjardins de la liste de signataire autorisé à la RAMQ et de la retirer de la liste existante pour le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue.

**D'adopter** la mise à jour du Plan de délégation de signature des demandes de paiement tel que demandé par la RAMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **10.10 Attestation du dépôt des déclarations relatives à un conflit d'intérêts potentiels – cadres supérieurs et hors cadres**

#### **RÉSOLUTION**

#### **CA-2019-88 Attestation du dépôt des déclarations relatives à un conflit d'intérêts potentiels – cadres supérieurs et hors cadres**

---

**Attendu** l'article 58 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2, LMRSSS);

**Attendu** qu'en date du 12 septembre 2019, tous les cadres supérieurs et hors-cadres du Centre intégré de la santé et des services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue ont complété une déclaration écrite relative à un conflit d'intérêts potentiel.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

**D'attester** le dépôt des déclarations relatives à un conflit d'intérêts potentiel de l'ensemble des cadres supérieurs, hors-cadres du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, dont copies demeurent annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **10.11 Servitude temporaire de stationnement et de passage avec la COOP santé Témiscavie vs l'Hôpital de Ville-Marie (Avenant 1)**

#### **RÉSOLUTION**

#### **CA-2019-89 Servitude temporaire de stationnement et de passage avec la COOP santé Témiscavie vs l'Hôpital de Ville-Marie (Avenant 1)**

---

**Attendu que** le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2, LMRSSS);

**Attendu que** madame Caroline Roy a été nommée, conformément aux dispositions de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, à titre de présidente-directrice générale du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;

**Attendu qu'**une servitude d'utilisation du stationnement et de passage est nécessaire pour répondre aux besoins de la clientèle et aux exigences de la Ville.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

**D'autoriser** la signature de la servitude par la présidente-directrice générale du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, Madame Caroline Roy, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10.12 Autorisation d'une candidature au conseil d'administration du CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue**

### **RÉSOLUTION**

#### **CA-2019-90 Autorisation d'une candidature au conseil d'administration du CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue**

---

**Attendu que** le conseil d'administration du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue est composé de vingt-cinq membres désignés d'office, nommés ou élus suivant les dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

**Attendu que** le conseil d'administration du Cégep a actuellement des postes à combler, dont un poste qui sera nommé par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, après consultation des groupes socio-économiques du territoire de la MRC du Témiscamingue. Ainsi, des groupes sont consultés, dont le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue;

**Attendu que** les membres du comité de direction ont été consultés;

**Attendu** la désignation de la candidature de Mme Évelyne Grenier-Ouimette;

**Attendu** l'article 59 de la Loi modifiant l'organisation et la gouverne du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. O-7.2) (LMRSSS) ainsi que les articles 199 et 200 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) concernant l'exclusivité de fonction d'un hors-cadre ou d'un cadre supérieur.

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

**D'autoriser** la candidature de Mme Évelyne Grenier-Ouimette afin de siéger au conseil d'administration du CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Raymond Gagnon, président du comité consultatif de la MRC de Témiscamingue demande ce qui advient du remplacement de Mme Cindy Caouette qui assurait le suivi des comités. Mme Marie-Élaine Lemay est présentée à l'assemblée. Elle assure le suivi en attendant la nomination officielle d'une nouvelle personne.

Les nouvelles nominations sur les comités seront adoptées à la séance de novembre.

#### **CA-2019-13-11**

#### **RAPPORT TRIMESTRIEL – APPLICATION DU PROTOCOLE DE MISE SOUS GARDE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES PERSONNES DANGEREUSES POUR ELLES-MÊMES OU POUR AUTRUI EN RAISON DE LEUR ÉTAT MENTAL**

Me Valérie Martel fait la présentation du rapport trimestriel du 1<sup>er</sup> mai au 2 août 2019 concernant les mises sous garde en garde préventive, en garde provisoire et en garde autorisée demandée.

**CA-2019-13-12      TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mme Maggy Vallières dépose les données du dernier tableau de bord.

**CA-2019-13-13      APPROBATION DE L'ENTENTE DE GESTION ET D'IMPUTABILITÉ 2019-2020**

**RÉSOLUTION**

**CA-2019-91              Approbation de l'Entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020**

---

**Attendu** l'article 55 de la Loi modifiant l'organisation de la gouverne du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. O-7.2) (LMRSSS) qui stipule qu'un établissement public doit conclure avec le ministre une entente de gestion et d'imputabilité;

**Attendu** l'article 172 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule que le conseil d'administration doit en outre approuver l'entente de gestion et d'imputabilité;

**Attendu** le Plan stratégique 2015-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

**Attendu** les priorités du ministre de la Santé et des Services sociaux et de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique;

**Attendu** les échanges, entre les représentants du MSSS et ceux des directions du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue, précédant la signature de l'Entente de gestion et d'imputabilité.

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Richard Vallée

IL EST RÉSOLU

**D'approuver** l'Entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020 dans sa version finale entre le CISSS et le MSSS, tel qu'il appert dans le document et dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CA-2019-13-14      ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES**

Mme Sylvie Latulippe présente l'état de situation des ressources humaines. Elle souligne qu'il n'y a pas eu de ruptures de service pendant la période estivale grâce au travail d'équipe des comités de coordination par MRC.

Une baisse est constatée au niveau de l'assurance salaire. Afin de maintenir cette baisse, la santé globale des employés a été identifiée comme une des cinq priorités des ressources humaines.

En lien avec la situation de pénurie de personnel, on désire aussi augmenter la disponibilité de la main-d'œuvre déjà à l'emploi afin de combler les besoins.

Le taux de travail supplémentaire, la main-d'œuvre indépendante et le taux d'absence globale seront aussi étudiés.

**CA-2019-13-15      RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LES PLAINTES DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE**

Mme Sylvie Latulippe présente les résultats des deux derniers trimestres concernant les plaintes d'harcèlement psychologique.

**CA-2019-13-16      SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE**

M. Stéphane Lachapelle fait le suivi des projets d'infrastructure de l'établissement suivants :

- CHSLD de Macamic;
- Centre régional de cancérologie;
- PFT de l'Hôpital de Ville-Marie;
- PFT de l'UMF à Val-d'Or;
- PFT de l'urgence de l'Hôpital d'Amos;
- Tep Scan de l'Hôpital de Val-d'Or;
- IRM à Amos;
- Réfection du poste central et de triage à l'Hôpital d'Amos;
- Pharmacie de l'Hôpital d'Amos;
- Pharmacie de l'Hôpital de Ville-Marie;
- Centre de soins ambulatoire à La Sarre;
- Centre de soins ambulatoire à Rouyn-Noranda;
- Unité de santé mentale à l'Hôpital d'Amos.

Il est souligné que les tableaux de suivi ont été modifiés afin d'y inclure le taux d'avancement des projets.

**CA-2019-13-17      ÉTAT DE SITUATION DU RÉGIME D'EXAMEN DES PLAINTES**

Mme Julie Lahaie dépose l'état de situation du régime d'examen des plaintes au 5 septembre 2019.

**CA-2019-13-18      COMITÉ RÉGIONAL POUR LES PROGRAMMES D'ACCÈS À DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX EN LANGUE ANGLAISE**

Mme Marie-Élaine Lemay présente les démarches réalisées afin de créer le comité régional d'accès en langue anglaise.

**RÉSOLUTION**

**CA-2019-92      Comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise**

-----  
**Attendu** l'article 510 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui prévoit la formation d'un comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise;

**Attendu que** le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) demande que les comités régionaux d'accès en langue anglaise soient opérationnels dans les plus brefs délais et que ces délais ont déjà été prolongés;

**Attendu que** la réglementation du comité régional, qui est essentielle pour mettre sur pied le comité régional d'accès en langue anglaise, a déjà été adoptée par le conseil d'administration par résolution le 21 mars 2019 (CA-2019-23);

**Attendu que** le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue doit avoir entériné un Plan régional d'accès à ses services de santé et à ses services sociaux pour le 31 mars 2020;

**Attendu que** le ministère de la Santé et des Services sociaux s'attend à ce que le comité régional d'accès aux services en langue anglaise soit consulté dans l'élaboration du Plan régional d'accès aux services de santé et aux services sociaux et contribue aux travaux;

**Attendu que** le ministère de la Santé et des Services sociaux rendra disponible, dans les prochains mois et au plus tard en janvier 2020, un plan de formation pour les membres du comité régional d'accès aux services en langue anglaise;

**Attendu que** le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a reçu sept candidatures, soumises et recommandées par l'Association Neighbours de Rouyn-Noranda, un des organismes de promotion des intérêts des personnes d'expression anglaise de la région qui avait été ciblé par le MSSS pour la soumission des candidatures;

**Attendu que** le comité de gouvernance et d'éthique est le comité de sélection des candidatures soumises pour le comité d'accès aux services en langue anglaise;

**Attendu que** le comité de gouvernance et d'éthique recommande la nomination des sept candidats au comité régional d'accès aux services en langue anglaise par résolution (CGE-2019-04).

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Richard Vallée

IL EST RÉSOLU

**D'accepter** la nomination des personnes suivantes à titre de membres du comité régional pour les programmes d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise de l'Abitibi-Témiscamingue :

- Madame Marjorie Wapachee
- Madame Donna McBride
- Madame Sharleen Sullivan
- Madame Nathalie Chevrier
- Madame Linda Marion
- Madame Nicole Fenton
- Madame Mary Kureluk

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **CA-2019-13-19      AFFAIRES DIVERSES**

Sans objet.

### **LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée aura lieu le 14 novembre 2019 à Val-d'Or.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur PROPOSITION de Katia Quinchon, appuyée par Monic Ferron

IL EST RÉSOLU

**De lever** la séance à 17 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

**Caroline Roy,**  
**secrétaire**

---

**Claude N. Morin,**  
**président**

**Adopté le 14 novembre 2019**